



AVIS DE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
N°24/021
Direction territoriale du Havre

La Société HV TRANS, dont le siège social est situé 1215, rue de la Haute Rue 76490 SAINT-NICOLAS-DE-LA-HAIE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Rouen sous le numéro SIREN 908 724 230, a manifesté son intérêt pour se voir délivrer un titre d'occupation autorisant son implantation sur une dépendance du domaine public située au Parc Logistique du Pont de Normandie 1, sur la commune de Rogerville. Le Grand port fluvio-maritime de l'axe Seine (GPFMAS) a procédé à la mise en publicité d'un avis de manifestation d'intérêt spontanée, permettant de porter à connaissance de tout candidat susceptible d'être intéressé, les modalités et conditions d'implantation.

A l'issue de cette procédure de publicité, aucun autre candidat ne s'est manifesté.

Le GPFMAS et la Société HV TRANS ont conclu une Convention d'Occupation Temporaire n° 24-035 portant sur la dépendance susvisée le 6 juin 2024.

Description de la dépendance : une parcelle de terrain aménagé d'une superficie de 343 m² (Lot G) située au Parc Logistique du Pont de Normandie 1, sur la commune de Rogerville.

Durée de la convention : Dix (10) mois environ à compter du 17 février 2024.

Toute demande de renseignement complémentaire, et notamment toute demande de consultation de la convention n° 24-035 dans le respect des secrets protégés par la loi, peut être formulée au Service Relations Clients – Tel : 02.32.74.69.31 – adresse email : clientzip@haropaport.com

Cette Convention d'Occupation Temporaire est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.